



N° 34823-2017/1-ACTS/ DJA

Date du : 19 septembre 2017

Rapport de présentation

OBJET : Modification de l'arrêté modifié n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud

PJ : Un projet d'arrêté

L'arrêté modifié n°1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, aux chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud est à modifier afin de prendre en compte des ajustements opérationnels intervenus dans les directions de l'éducation et de l'action sanitaire et sociale de la province Sud.

Pour la délégation de signature du secrétaire général, il convient de supprimer la restriction relative aux nominations des chefs de service et chefs de service adjoints.

De plus, en ce qui concerne la direction de l'éducation, il convient, afin d'accroître la sécurité juridique des décisions de refus d'octroi de bourses, de remplacer les termes « arrêtés d'attribution » par « les décisions relatives aux bourses » (cf. le jugement concernant l'affaire n°1700055-1 opposant madame TRINH à la province Sud).

Ensuite, pour la direction provinciale de l'action sanitaire et sociale, il convient de modifier la délégation financière des agents suivants afin d'y instaurer un plafond pour les montants des différents documents à signer :

- Madame Cecilia WAHEO, directrice adjointe de l'action sanitaire et sociale,
- Monsieur Stéphane BOUR, chef du service des finances et de la comptabilité et du budget, par intérim,
- Madame Caroline TISSERAND, chef du service de l'action sociale,

Enfin, il est proposé d'accorder une délégation de signature financière permanente aux agents suivants :

- Madame Marie-Pierre BOUHDADI, directrice du foyer provincial de l'enfance de Néméara,
- Monsieur Gilles COURTOIS, chef du service des infrastructures et équipements,
- Madame Virginie GEORGES, chef du service de la protection de l'enfance,
- Madame Guilaine GALAGAIN épouse CHEVRON, responsable de l'unité provinciale d'action sanitaire et sociale de Bourail,

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.